

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 21 juin 2017 à compter de 8h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe - Maire
Mme Jocelyne Lyrette – Mairesse suppléante
M. John Rodgers – Conseiller
Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (3) assistent à la rencontre.

E-210617-198 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 8h00 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

E-210617-199 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

E-210617-200 Annulation de la résolution E-1302-1248

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 13 février 2017 la résolution E-1302-1248 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution accorde une délégation de pouvoir de 5000.00\$ à la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 961.1 du CMQ mentionne que le conseil peut faire amender ou abroger des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses ou de passer des contrats au nom de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par John Rodgers et résolu d'annuler la résolution E-1302-1248, car elle n'est pas conforme avec l'article 961.1 du CMQ.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-210617-201 **Dépôt de la liste des immeubles pour vente pour taxes (article 1022 CMQ)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 1022 du CMQ mentionne que le secrétaire-trésorier doit déposer un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité au cours du quatrième mois précédant le mois fixé pour la vente pour taxes (octobre 2017) ;

CONSIDÉRANT QUE la liste qui est soumise au conseil peut être approuvée ou modifiée par celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par John Rodgers et résolu que le conseil approuve la liste déposée sans aucune modification, ou avec les modifications suivantes ;

Aucune modification :

Avec modification :

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-210617-202 **Acceptation de la liste sans modification ou avec des modifications**

Il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu d'accepter la liste des immeubles pour vente pour taxes sans modification.

E-210617-203 **Engagement de la commis/réceptionniste**

Point reporté à l'ajournement du 22 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

E-210617-204 **Programme TECQ – Mandat à Éric Saumure**

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles au programme TECQ doivent obligatoirement être effectuées à contrat ;

CONSIDÉRANT QUE tout entrepreneur a besoin de devis avant de déposer sa soumission ;

CONSIDÉRANT QUE le solde du programme TECQ selon la programmation acceptée par le ministère est le suivant ;

Chemins Festivals – Falaise – Bernière sur mer : 55 000\$

Chemin Pin Rouge : 50 000\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu d'autoriser Eric Saumure du service d'ingénierie de la MRCVG, de

préparer les devis pour chacun des chemins identifiés, tout en respectant les soldes de budget.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-210617-205 Adoption des dossiers acceptés – Programme de soutien à de petites rénovations

CONSIDÉRANT QUE le programme de petites rénovations dispose d'un budget de 7500\$;

CONSIDÉRANT QUE treize (13) contribuables ont déposé les demandes accompagnées des documents requis ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni vendredi le 16 juin 2017 à 8 :00 et ce comité a effectué la visite des lieux ;

ENCONSÉQUENCE, il est préposé par Martine Coulombe et résolu que les demandes de subvention suivantes soient acceptées ;

<u>Noms</u>	<u>Coût projet</u>	<u>Subvention</u>
Nathalie Désabrais	850.43\$	425.22\$
Tom Lefebvre	676.34\$	338.17\$
Julie Lacourcière	+1000\$	500.00\$
Mélanie Séguin	+1000\$	500.00\$
Jocelyne Charlebois	+1000\$	500.00\$
Johanne Boudrias	+1000\$	500.00\$
Éric Pauzé	+1000\$	500.00\$
Christian Émond	+1000\$	500.00\$
Walter Sloan	+1000\$	500.00\$
Alban Carrière	+1000\$	500.00\$
Alexandra Désabrais	+1000\$	500.00\$
Hélène Thibault	+1000\$	500.00\$
Le tout pour une subvention totale de		5763.39\$

Une demande a été refusée

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-210617-206 **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 8h15.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Jean-Marie Gauthier
Dir.gén. par intérim

